

### **3030 25.01.2006 Interpellation urgente - HEM - développement**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la session de décembre 2005, le Grand Conseil a pris la décision de permettre au Conservatoire neuchâtelois, site du domaine musique de la Hes-So de poursuivre jusqu'à son terme le processus d'accréditation. Lors de la discussion sur le budget, nous avons voté à une large majorité une somme de 25'000.- destinée à la réalisation de cet objectif, le reste de la somme nécessaire devant être trouvé au sein du conservatoire. Ces 325'000.- étaient destinés, en particulier, à engager les personnes qui devaient participer à l'élaboration du dossier de demande d'accréditation. Dans l'ambiance d'économie dans laquelle nous étions, j'aimerais souligner l'importance de cette décision.

Lors du débat parlementaire, il a été clairement exprimé qu'un certain nombre de démarches étaient urgentes, si l'on ne voulait pas prendre le risque de ne plus pouvoir mener le processus d'accréditation à son terme avec succès.

Nous avons jugé important de prendre une position claire à quelques jours de la réunion du comité stratégique de la HES-SO, réunion qui devait être déterminante pour la suite du processus. Cependant, à l'heure actuelle et selon nos informations, la HES-SO n'a pas été informée officiellement de la décision du Grand Conseil et si ses responsables ne lisaient pas la presse neuchâteloise, ils pourraient croire que le canton de Neuchâtel s'en tient toujours à la précédente décision du Conseil d'Etat.

En outre, les démarches qui étaient attendues n'ont pas été faites. Un contrat a été prolongé et un groupe de travail a été créé, c'est bien. Des études ont été commandées et doivent être livrées en juin, c'est bien, mais c'est insuffisant. Le plus urgent n'a pas été fait. La CDIP a réaffirmé début 2005 qu'une demande d'accréditation doit reposer sur des faits et non sur des intentions. Et c'est là qu'est le problème. Il faut des faits !

Il aurait fallu engager immédiatement les professeurs coordinateurs de filières et les responsables de la formation continue et de la recherche. Ces personnes auraient dû intégrer depuis le 1<sup>er</sup> septembre les commissions qui préparent la demande d'accréditation. Leur absence se fait cruellement sentir. Aujourd'hui déjà, des décisions sont prises au niveau romand sans que les Neuchâtelois puissent pleinement y contribuer.

Il aurait fallu lancer immédiatement le processus de modification structurelle du Conservatoire. Les postes de direction auraient dû disparaître et être remplacés par un organigramme élaboré selon une logique de mission pédagogique et non plus de site géographique.

Le Comité stratégique de la Hes-so a décidé de déposer une demande d'accréditation pour la fin de l'année 2006. Il se pourrait que nous puissions disposer d'un délai supplémentaire, mais ce n'est pas garanti. Ce travail d'accréditation se fera en étroite collaboration avec l'autorité de décision, qui est l'OFFT. A ma connaissance, l'OFFT n'est pas particulièrement disposé à nous attendre...

Une accréditation n'est pas une petite affaire. Pour pouvoir déposer la demande, il faut mettre en place la procédure d'admission harmonisée dans tout le domaine, finaliser le plan d'études cadre Bachelor, rédiger les documents d'information aux enseignants, aux étudiants, mettre en place la gestion administrative de ce nouveau cycle d'études, mettre en place une comptabilité propre, définir des concepts de formation continue et de recherche, lancer des projets, mettre en place le système d'assurance qualité, élaborer les règles de certification et des textes normatifs, créer des projets pédagogiques entre les sites, préparer les programmes de l'année 2006-2007, mettre en place un nouveau calendrier académique, etc. etc.

D'autres éléments, comme par exemple les questions informatiques, la bibliothèque ou la communication peuvent être considérés comme moins prioritaires.

Les éléments que je vous ai cités revêtent un caractère obligatoire pour toute accréditation. Je vous les ai cités pour que vous compreniez que tout ce travail ne peut se faire en quelques semaines.

Il ne faut pas oublier que les étudiants, qui devront bientôt s'inscrire, tiennent à avoir l'assurance qu'ils pourront terminer leurs études à Neuchâtel. Les enseignants également. Ils doivent être assurés qu'il y aura des élèves à la rentrée, sans quoi, ils seront tentés de prendre rapidement d'autres dispositions pour la rentrée.

Le Conseil d'Etat est-il conscient du retard que nous avons déjà pris dans ce dossier ?

Quand va-t-il lancer le processus de restructuration du conservatoire ?

Quand va-t-il procéder aux engagements des personnes nécessaires ?

Quand va-t-il entreprendre toutes les autres démarches nécessaires au dépôt de la demande d'accréditation ?